

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE
(Document 8 bis)¹

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**Auxiliaire en stérilisation de matériel médico-chirurgical :
Procédures de travail**

CODE DE L'U.E. (2) : 8210 68 U21 S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3) : 803
-------------------------------------	---

La présente demande émane du réseau :

<input type="radio"/> (4) Organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input checked="" type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau (1) : **Stéphane HEUGENS**

Date et signature (1) : **10 octobre 2017**



¹ Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'unité d'enseignement : reprises en annexe n°1 (1 page)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	<input type="radio"/> du niveau inférieur	<input checked="" type="radio"/> du niveau supérieur
de	<input checked="" type="radio"/> transition	<input type="radio"/> qualification

4. Acquis d'apprentissages : repris en annexe n°3 (1 page)

5. Programme :

5.1. Etudiant repris en annexe n°4 (1 page)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : repris en annexe n°5 (1 page)

7. Chargé(s) de cours : repris en annexe n°6 (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>	
Procédures de travail en stérilisation de matériel médico-chirurgical	CT	B	72	
<u>Part d'autonomie</u>		P	18	
Total des périodes			90	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général) repris en annexe n°7 (1 page) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1) :

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relatif au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :Signature :

Instructions :

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

Auxiliaire en stérilisation de matériel médico-chirurgical : procédures de travail

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité d'enseignement, complémentaire et consécutive à celle d'« Auxiliaire en stérilisation de matériel médico-chirurgical : découverte de la fonction et principes de base », vise à permettre à l'étudiant de concrétiser la fonction d'auxiliaire en stérilisation en vue de participer ainsi à un traitement de qualité du matériel médico-chirurgical en service de stérilisation.

Elle vise à permettre à l'étudiant spécifiquement :

- ◆ l'identification et la prise en charge des dispositifs médicaux qui sont objets de stérilisation ;
- ◆ la familiarisation avec l'organisation du travail en stérilisation.

Auxiliaire en stérilisation de matériel médico-chirurgical : procédures de travail

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

- ◆ Décrire la fonction d'auxiliaire de stérilisation au sein de l'équipe de travail en service de stérilisation ;
- ◆ Situer le service de stérilisation et ses activités au sein de l'organisation générale d'un hôpital ;
- ◆ Citer des procédures, normes et/ou réglementations applicables dans un service de stérilisation, d'expliquer leur mise en application et de se justifier ;
- ◆ Définir et de distinguer les notions d'infection / contamination /asepsie ;
- ◆ Citer et d'expliciter les mesures d'hygiène spécifiques au service de stérilisation ;
- ◆ Distinguer désinfection et stérilisation ;
- ◆ Décrire différents procédés utilisés lors de la stérilisation du matériel médico-chirurgical.

Titre(s) pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Auxiliaire en stérilisation de matériel médico-chirurgical : découverte de la fonction », classée dans l'enseignement secondaire supérieur.

Auxiliaire en stérilisation de matériel médico-chirurgical : procédures de travail

ANNEXE 3

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'expliquer comment utiliser du matériel utilisé dans les stérilisations en respectant les normes de sécurité et de qualité imposée ;
- ◆ d'énumérer les principaux instruments et matériaux utilisés ;
- ◆ d'expliquer la prise en charge d'un ensemble de matériel médico-chirurgical tout au long du cycle de traitement ;
- ◆ de rédiger un rapport d'observation professionnel des services de stérilisation visités lors des séminaires dans lequel se retrouve :
 - un aspect descriptif du service (architecture, organisation, circuits),
 - un aspect descriptif des étapes de prise en charge du matériel au sein de la stérilisation,
 - un aspect réflexif où l'étudiant identifie les variables par rapport aux enseignements, justifie ces variables et propose des pistes d'amélioration
 - l'extraction d'informations pertinentes d'une base de données de logiciel spécifique à la stérilisation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé en lien avec la fonction d'auxiliaire en stérilisation
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son positionnement, son analyse et son argumentation en tant que candidat auxiliaire en stérilisation.
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité à faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

Auxiliaire en stérilisation de matériel médico-chirurgical : procédures de travail

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'ETUDIANT

L'étudiant sera capable :

en « Procédures de travail » en stérilisation de matériel médico-chirurgical

A partir de situations professionnelles variées de traitement de matériel médico-chirurgical en service de stérilisation, face à un système informatique connu sur lequel est installé un logiciel de base de données

- ◆ de reconnaître les principaux instruments chirurgicaux utilisés en chirurgie classique, endoscopique, microchirurgie, traitement au laser et autres technologies de pointe ;
- ◆ d'énumérer les différents matériaux rencontrés et leur impact sur la prise en charge du matériel ;
- ◆ d'expliquer les principes de chargement et de fonctionnement des appareillages utilisés dans les stérilisations;
- ◆ de décrire les procédures de prise en charge du matériel depuis sa collecte auprès des utilisateurs jusqu'au réapprovisionnement auprès de ceux-ci ;
- ◆ d'assurer le reconditionnement du matériel en respectant les normes de sécurité, la composition des conditionnements ainsi que leur étiquetage ;
- ◆ de s'intégrer dans une organisation du travail visant à respecter les normes de qualité en vigueur dans ce domaine d'activité ;
- ◆ d'observer le fonctionnement, l'organisation, l'architecture et l'équipement de différents services de stérilisation et de dégager les principes fondamentaux ;
- ◆ de collecter des informations pertinentes basées sur ses observations et sur les bases de données des logiciels utilisés ;
- ◆ d'encoder, d'actualiser et d'extraire des listes simples de données.

Auxiliaire en stérilisation de matériel médico-chirurgical : procédures de travail

ANNEXE 5

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 20 étudiants.

Auxiliaire en stérilisation de matériel médico-chirurgical : procédures de travail

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

Auxiliaire en stérilisation de matériel médico-chirurgical : procédures de travail
TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt :

Date d'approbation :

« Auxiliaire en stérilisation de matériel
 médico-chirurgical : procédures de
 travail »

Date d'application :

Date limite de certification :

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
8210 68 U21 S1	803	Auxiliaire en stérilisation de matériel médico-chirurgical : procédures de travail	821066U21S1	803	Auxiliaire en stérilisation de matériel médico-chirurgical

